

Service instructeur
Service Environnement et Agriculture

N° 6c/32-07

Service consulté

INSERTION DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES
Programme 2006
(C052)

Résumé : Les communes dont la liste figure en annexe au présent rapport ont sollicité une aide financière départementale pour leurs projets d'insertion de lignes électriques et téléphoniques au titre du programme 2006.

Leur éligibilité a été examinée lors de la réunion du 13 novembre 2006 de la commission de programmation de travaux puis validée le 16 novembre 2006 par la commission de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie.

Conformément à la convention départementale de partenariat, signée le 9 juin 2006 entre le Département du Haut-Rhin, Electricité de France et France Télécom, le total des subventions de la part du Département s'élèverait à 130.977 €.

Les communes dont la liste figure¹ en annexe ont sollicité une aide financière départementale pour leurs projets d'insertion de lignes électriques et téléphoniques, au titre du programme 2006.

Des visites de terrain ont permis d'appréhender l'opportunité des projets eu égard aux critères de la convention départementale signée le 9 juin 2006 avec les différents partenaires.

L'éligibilité de ces projets a été vérifiée lors de la réunion de la commission de programmation des travaux du 13 novembre 2006. La commission de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie, réunie le 16 novembre 2006 a validé ces avis techniques.

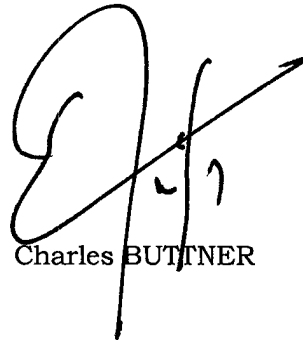
Les communes qui figurent dans la liste annexée au rapport ont transmis, entre temps, les justificatifs nécessaires pour attester du démarrage effectif des travaux.

Par conséquent, je vous propose d'accorder à ces communes une aide financière d'un montant total de 130.977 € pour leur projet d'insertion de lignes électriques et téléphoniques.

Le versement de la subvention départementale sera effectué en un seul paiement à la fin des travaux sur la base des factures et d'un récapitulatif présentés par la commune et visés par la Trésorerie.

Les crédits seraient prélevés sur la ligne 204/20414 F71.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



Charles BUTTNER

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2007

Insertion des réseaux électriques et téléphoniques
PROGRAMME 2006

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IRE03709	CARSPACH CARSPACH- insertion de lignes électriques et téléphoniques - rue principale	89 984,00	20 %	17 997,00
IRE03705	HOMBOURG insertion des lignes électriques et téléphoniques rue principale	19 400,00	20 %	3 880,00
IRE03697	MUESPACH insertion des lignes électriques et téléphoniques rue de ferrette	57 431,00	20 %	11 486,00
IRE03714	RUEDERBACH RUEDERBACH - insertion de lignes électriques et téléphoniques rue de l'Eglise	34 119,00	20 %	6 824,00
IRE03699	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE insertion des lignes électriques et téléphoniques route de bâle entrée nord	98 498,00	20 %	19 700,00
IRE03708	TAGSDORF insertion des lignes électriques et téléphoniques rue principale	114 312,00	20 %	22 862,00
IRE03695	ZILLISHEIM insertion des lignes électriques et téléphoniques grand'rue	241 139,00	20 %	48 228,00
			Total	130 977,00